

Je découvre

SOCLE Compétences

- Domaine 1 : Je pratique différents langages pour argumenter (écrit, graphique)
- Domaine 3 : Je comprends comment les valeurs de la République et de la démocratie sont à l'origine de nos libertés individuelles et collectives

Les valeurs de la Résistance et la refondation de la République

Question clé Comment les valeurs de la Résistance ont-elles servi de base à la nouvelle République ?

Chronologie

- Mars 1944 : Programme du Conseil national de la Résistance.
- Octobre 1945 : Élection d'une assemblée constituante.
- Mai 1946 : Rejet par les Français d'un premier projet de Constitution.
- Octobre 1946 : Adoption de la Constitution de la IV^e République.

VOCABULAIRE

- Conseil national de la Résistance (CNR)**
Institution qui unit les différents mouvements de résistance à partir de 1943.
- Nationalisation**
Acquisition d'une entreprise par l'État qui en devient propriétaire.
- Sécurité sociale**
Système public de protection sociale contre les risques liés à la précarité, à la maladie et à la vieillesse.

1 Le programme du Conseil national de la Résistance (CNR)

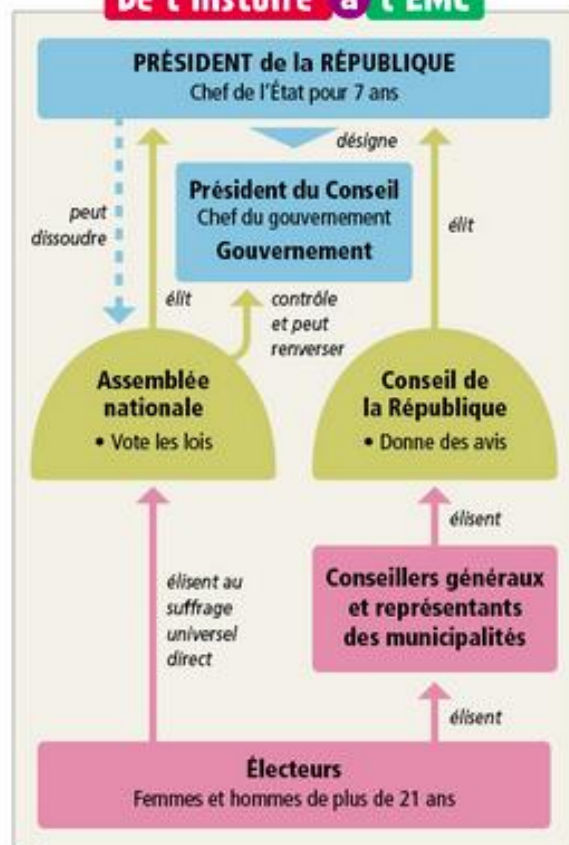
Les représentants des mouvements [...] groupés au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération : [...]

- Afin d'assurer :
 - l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.
- Afin de promouvoir les réformes indispensables :
 - Sur le plan économique :
 - l'intensification de la production nationale [...];
 - le retour à la nation¹ des grands moyens de production [...], des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques.
 - Sur le plan social :
 - le droit au travail et le droit au repos [...];
 - un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail [...].

■ Programme du Conseil national de la Résistance, 15 mars 1944.

1. Nationalisation.

De l'histoire à l'EMC



2 Les institutions de la IV^e République (1946-1958)

La IV^e République est un régime d'Assemblée, car l'Assemblée nationale a plus de pouvoir que le Président de la République. Le Président n'est pas élu au suffrage universel direct (= élection directement par les citoyens) et l'Assemblée peut renverser le gouvernement nommé par le Président.

3 La Constitution de 1946

3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. [...]

5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. [...]

9. [...] Toute entreprise, dont l'exploitation a les caractères d'un service public national [...] doit devenir la propriété de la collectivité.

10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

■ Extraits du préambule de la Constitution de 1946.



4

La nationalisation de Renault

En 1944, Louis Renault est accusé de collaboration. Son entreprise est nationalisée par l'État en 1945. Publicité Renault, 1947.

La démocratie sociale : l'État-providence

Qui est à l'origine de la création de la Sécurité sociale ? Pourquoi peut-on affirmer que la Sécurité sociale instaure une société plus juste et solidaire ?

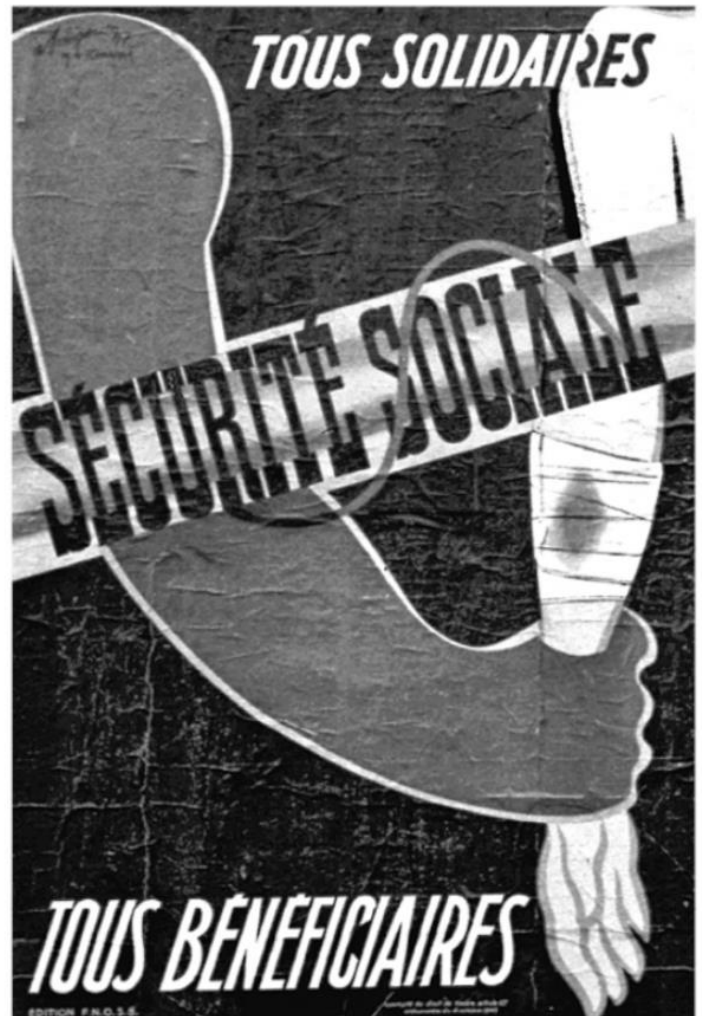
5 La création de la Sécurité sociale

Ambroise Croizat, ancien ouvrier de la métallurgie, devenu ministre du travail entre novembre 1945 et mai 1947, met en place la Sécurité sociale.

Le problème qui se pose aujourd'hui [...] est de garantir à tous les éléments de la population qu'en toute circonstance ils jouiront de revenus suffisants pour assurer leur subsistance familiale.

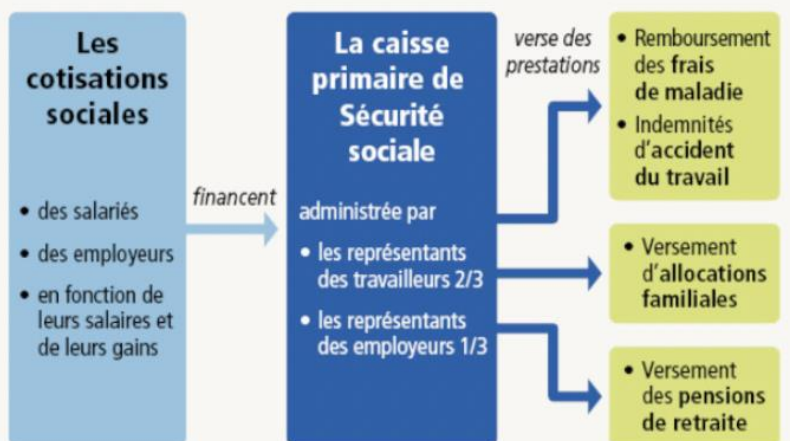
La Sécurité sociale est une. [...] Quel que soit le but particulier auquel peuvent tendre ses diverses institutions, qu'elles aient pour objet de couvrir les charges de la maladie, de fournir des retraites de vieillesse ou des pensions d'invalidité professionnelle, ou d'alléger les charges de familles nombreuses, il s'agit toujours d'opérer un prélèvement sur les revenus de la masse pour couvrir l'insuffisance des ressources de certains. L'unité de la Sécurité sociale n'est à cet égard que l'affirmation d'une solidarité nationale indiscutable. [...] Il s'agit toujours soit de garantir des soins, soit de répartir des revenus. »

Ambroise Croizat, discours prononcé devant l'Assemblée nationale, 8 août 1946.



6 Les valeurs de la Sécurité sociale

Affiche, 1947.



7 Le fonctionnement de la Sécurité sociale

Garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain.

Ordonnance du 4 octobre 1945

VOCABULAIRE

• **État-providence** : ensemble des dispositifs par lesquels l'État intervient dans l'économie et la société, protégeant les individus et redistribuant les richesses.

La démocratie politique : les femmes deviennent citoyennes

Quels droits politiques les femmes obtiennent-elles en 1944 ?
Que ressentent-elles avec l'obtention de ces droits politiques ?



“ Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. Article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944. ”

8 Les femmes, un nouvel électorat pour les partis politiques

Affiche du Parti communiste français (PCF), *Femmes de France* : faites confiance au Parti communiste français, R. Frappier, 1946.

Le droit de vote accordé aux femmes

- 20 avril 1945** • Lors des élections municipales, 12 millions de femmes votent.
- 21 octobre 1945** • Élection de l'Assemblée nationale chargée de rédiger la Constitution de la IV^e République : 33 femmes élues sur 586 députés.
- 14 juin 1946** • Premières élections législatives de la IV^e République. Madeleine Braun, première femme élue vice-présidente de l'Assemblée nationale.



Vidéo
La première Assemblée nationale constituante

9 Les femmes votent pour la première fois

Née en 1922, Solange Ducol vote pour la première fois le 29 avril 1945.

Je me souviens avoir ressenti la fin d'une injustice. J'ai pris ma décision seule et, par la suite, je n'ai jamais eu besoin de personne pour me dire ce qu'il fallait que je fasse. Il y en avait certaines qui n'avaient pas acquis une certaine indépendance politique et elles étaient sous la coupe du mari. C'est du reste une des raisons qu'invoquaient ceux qui étaient contre le droit de vote des femmes. Les femmes vont voter comme leur mari ou comme le curé ! J'ai souvent entendu cette réflexion.

En 1944-1945, il devenait difficile, et même impossible de refuser aux femmes le droit de vote car elles s'étaient battues et personne n'aurait compris. Depuis, je n'ai jamais raté une élection. On nous a donné le droit de vote, on nous a donné le droit de nous exprimer, eh bien il faut utiliser ce droit.

M.-A. Lescure, « Droit de vote des femmes », France-Inter, 28 avril 2015.